

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la réunion du 20 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit le 20 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur JP MUSELIER, Maire.

Date de convocation : 17 décembre 2018

PRESENTS : Jean-Pierre MUSELIER, Elisabeth JACQUART, Jean-Claude GISSET, Nicole DAUPHIN, Jean-Claude LEMOINE, Evelyne RAOUX, Jérôme MEYNET, Maryse ORLIANGES,

ABSENTS ET EXCUSES : Paul LASSET ayant donné pouvoir à Jean-Pierre MUSELIER
Stéphane GRAND

SECRETARE : Maryse ORLIANGES

1) **Election du secrétaire de séance** :

18 H 30 Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et demande l'élection du secrétaire de séance. Maryse ORLIANGES est élue à l'unanimité des membres présents comme secrétaire de séance.

Ajout à l'ordre du jour : Il est demandé de rajouter à l'ordre du jour :

- Dossier RGPD
- Dossier Bango
- Dossier ADAP

Adopté à l'unanimité

Affaires générales :

1 – **Transfert de la compétence assainissement au SIVOM**

Afin de permettre la fusion avec MORGE ET CHAMBARON, les communes d'ARTONNE ET SAINT MYON doivent transférer la compétence collecte et transfert des eaux usées au SIVOM VAL DE MORGE qui gèrera jusqu'à notre raccordement avec le syndicat Morge et Chambaron.

Délibération pour le transfert : adopté à l'unanimité.

2 – **Modification statutaire N°3 de la communauté de communes.**

Les sites d'intérêt communautaire sélectionnés

- Gour de Tazenat
- Château Rocher
- Méandres de Queuille

Retour sur le périmètre d'intervention sur certains sites :

Il est demandé la modification de la délibération en ne retenant que les 3 premiers sites : le conseil vote contre cette modification à l'unanimité.

Affaires financières :

1- Fixation du prix de l'eau pour 2019

2018	ARTONNE	ST MYON
part communale	0,970	0,326
Part SIVOM	0,600	0,600
Part SEMERAP	0,760	0,760
TOTAL	2,330	1,686

2019	ARTONNE		ST MYON	
	% augm		% augm	
part communale	15.46	1,120	148.77	0,485
Part SIVOM		0,600		0,600
Part SEMERAP		0,760		0,760
TOTAL		2,480		1,845

Le prix pratiqué par Morge et Chambaron est 2,48 €. Artonne peut s'aligner sur ce prix dès 2019.

L'augmentation pour notre commune sera très importante et nous avons décidé de le faire en 2019 et 2020.

Le prix est fixé à 0.485 € : adopté à l'unanimité.

2- DM excédent de fonctionnement

Budget assainissement : Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget d'assainissement, contenu de la dissolution du SIVOM, il avait été prévu un transfert de l'excédent de fonctionnement vers l'investissement pour couvrir des dépenses (bouche incendie et travaux Loche). Contenu que la dissolution du SIVOM est retardé et qu'un budget d'assainissement doit-être voté pour 2019, Monsieur le Maire propose de réintégrer 15 000 € en excédent de fonctionnement
Approuvé à l'unanimité.

Ajout à l'ordre du jour :

1- Délibération dossier RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Nomination d'Evelyne RAOUX pour notre commune.
Formation prévue 31 janvier 2019
Approuvé à l'unanimité.

2-Dossier BANGO

Cette société a été retenue pour effectuer le site de la commune (montant 3 080 €).
Notre secrétaire ne pourra pas assumer de tâches complémentaires et pas de possibilité d'augmenter ces horaires.
Nous cherchons une solution par l'embauche d'une personne qui sera affectée à ce programme de façon que le nouveau site soit fonctionnel au plus vite.
Cette personne pourrait également assurer le recensement qui aura lieu en FEVRIER 2019.

3- Dossier Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)

Salle polyvalente : visite de la commission de sécurité aura lieu début Janvier :
incendie, gaz, sortie et accessibilité.
Il faut prévoir une rampe accès non voyant (devis 6 699 €), l'éclairage extérieur, porte (en cours de changement).
Enveloppe pour les travaux 18 000 €. Subvention DETR 30 % soit 5 400 €.

Informations diverses :

DEVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ENERGIE COM COM :
les représentants de notre commune : Jérôme MEYNET et Elisabeth JAQUARD

Evaluation énergétique sur notre patrimoine : Mme FLATIN de l'ADHUME propose une intervention le mercredi 16 janvier 2019 à 18 h

Vœux du maire : 29 janvier 2018 à 18 h 30. A confirmer

La décoration de Noël : Mr GOLFIER ne peut pas faire celles qui sont en hauteur.

Questions diverses : Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du 20 décembre 2018 est levée à 20h00.

Jean-Pierre MUSELIER Maire,	Elisabeth JACQUART 1ère Adjointe,	Jean-Claude GISSET 2ème Adjoint,	Nicole DAUPHIN 3ème Adjointe,
Maryse ORLIANGES	Jean Claude LEMOINE	Evelyne RAOUX	Stéphane GRAND Absent
Paul LASSET Pouvoir à Jean- Pierre Muselier	Jérôme MEYNET		